

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 26 Septembre 2018** à 19h00 Salon Europe I - Gayant Expo à Douai que se sont réunis les délégués désignés par les communes et la communauté d'agglomération du Douaisis adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Nombre de communes adhérentes : 11

Nombre de communes de la communauté d'agglomération du Douaisis : 35

Nombre de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 35

Absents : 4

Procuration : 6

Etaient présents (délégués titulaires) : 33

Marc HEMEZ (A niche) - Marie BONNAFIL (A niche) - Christian VITU (A niche) - Youssef MANHAB (Auberchicourt) - Pascal JONIAUX (Bruille lez Marchiennes) - Didier FERREZ (Emerchicourt) - Alain BRUNEEL (Lewarde) - Bruno DAUTREMEPUICH (Masny) - Pascal PRUVOST (Monchecourt) - Joël PIERRACHE (Pecquencourt) - Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Francis FUSTIN (CAD/Goelzin) - Denis LAMY (CAD/Goelzin) - Jean Claude DHALLUIN (CAD/Courchelettes) - Caroline BIENCOURT (CAD/Râches) - Colette CAPA (CAD/Roost Warendin) - Jacques LECLERCQ (CAD/Roost Warendin) - Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Joël THOREZ (CAD/Arleux) - Robert STRZELECKI (CAD/Flers en Escrebieux) - Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Henri COQUELLE (CAD/Faumont) - Henri DERASSE (CAD/Aubigny au Bac) - Claudine PARNETZI (CAD/Waziers) - Marilyne LUCAS (CAD/Guesnain) - Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Romuald SAENEN (CAD/Guesnain) - Véronique LEGRAND (CAD/Sin le Noble) - Nadia BONY (CAD/Douai) - Arnaud PIESSET (CAD/Lallaing) - Jean Michel SZATNY (CAD/Dechy) - Frédéric CHEREAU (CAD/Douai).

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pascal GEORGES suppléant de Marylise FENAIN (CAD/Cuincy) – Reine DEFRANCE suppléante de Thierry FAIDHERBE (CAD/Flers en Escrebieux).

Etaient présents par procuration : 6

Christian POIRET (CAD Lauwin Planque) donne pouvoir à Claude HEGO (CAD/Cuincy) - Didier TASSEL (CAD/Fressain) donne pouvoir à Damien FRENOY (CAD/Cantin) - Georges CINO (Ecaillon) donne pouvoir à Rémy VANANDREWELT (Pecquencourt) - Jacques ELIAS (CAD/Anhiers) donne pouvoir à Dominique RICHARD (CAD/Waziers) - Didier CARREZ (CAD/Sin le Noble) donne pouvoir à Christophe DUMONT (CAD/Sin le Noble) - Michel LEBLOND (CAD/Férin) donne pouvoir à Francis FUSTIN (CAD/Goelzin).

Etaient absents et excusés : 4

Bruno MUNDT (Loffre) - Michel HAREMZA (Montigny en Ostrevent) - Alain KLEE (CAD/Lallaing) - Jean Luc DEVRESSE (CAD/Douai).

OBJET : ACQUISITION DE VEHICULES

Madame LUCAS rappelle que la loi de transition énergétique impose, dès le 1^{er} janvier 2020, de commander un véhicule sur deux « à faible émission » définis en référence à des critères fixés par décret.

Par délibération du 28 juin 2017, le SMTD a opté pour le renouvellement anticipé du parc de véhicules. Cette décision repose sur la volonté des élus de disposer d'une période d'observation plus longue de l'évolution du marché, tant au niveau de la technologie « à faible émission » qui s'imposera, que sur la fiabilisation des matériels et de leurs coûts de maintenance.

Ainsi, l'acquisition de véhicules prévue pour la période 2017-2023 est concentrée sur la période 2017-2019 :

- 10 véhicules en 2017 (8 standards et 2 articulés. Budget estimatif : 3,1 M€)
- 10 véhicules standards en 2018 (budget estimatif : 2,9 M€)
- 10 véhicules en 2019 (8 standards et 2 articulés. Budget estimatif : 3,1 M€)

Ce plan de renouvellement comprend donc 26 autobus standards et 4 articulés pour un montant estimatif total de 9.115.092 euros.

L'acquisition des véhicules se fait par le biais de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) d'AGIR dont le SMTD et la STAD sont adhérents.

La CATP réalise des accords-cadres avec les constructeurs, puis chaque adhérent passe un marché subséquent. De nouveaux accords-cadres sont en cours de négociation chez AGIR ; ils viendront se substituer aux accords-cadres en vigueur et dont l'échéance arrivera en octobre 2018.

Le renouvellement 2017 des véhicules n'ayant pas été engagé, le calendrier est modifié, adapté aux besoins et aux délais de livraison. Par conséquent, il est prévu de commander 10 véhicules (6 standards et 4 articulés) sur l'accord-cadre en cours de validité (échéance : 30/10/2018), puis 20 véhicules standards sur le futur accord cadre en cours de négociation à la CATP.

Ces deux tranches sont estimées respectivement à 3.276.852 € et 5.838.240 €.

Les critères de jugement des offres élaborées en vue de l'attribution des marchés subséquents sont définis dans l'accord-cadre.

Ils prévoient :

Critères de jugement des offres élaborées en vue de l'attribution des marchés subséquents		
Critères de jugement des offres	Pondération (Fourchette)	Jugement des offres
Prix du véhicule dans son ensemble (incluant les Prestations Supplémentaires Éventuelles retenues et les Aménagements Particuliers)	30% à 50%	Jugé au regard du bordereau de prix du marché subséquent
Valeur technique du véhicule dans son ensemble	50% à 70%	Jugée au regard du CCTP du marché subséquent complété par le candidat

Avis favorable du Bureau lors de sa séance du 12 Septembre 2018.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents aux marchés subséquents qui seront conclus sur la base des accords-cadres négociés par la CATP.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents aux marchés subséquents qui seront conclus sur la base des accords-cadres négociés par la CATP.

Fait et délibéré en séance

Le Président,
Claude HEGO



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Syndicat Mixte des Transports du Douaisis
Numéro de l'acte	SMTD-18-9-3-1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1 - Marchés publics
Objet de l'acte	SMTD - ACQUISITION DE VEHICULES
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	059-255900441-20181001-SMTD-18-9-3-1-DE
Date de transmission de l'acte	01/10/2018
Date de réception de l'accuse de réception	01/10/2018